

Un contrat de confiance pour remplacer les notes ?

Des syndicats d'enseignants et des associations périscolaires lancent un appel pour une réforme du système d'évaluation, afin de limiter l'angoisse et le découragement des élèves, « obsédés » par les notes. Adressé au ministre de l'Éducation nationale, François Fillon, et aux parlementaires cet appel vise à ouvrir « un large débat afin de remédier très rapidement à ce grave dysfonctionnement de notre système éducatif ».

Les acteurs de l'école font le même diagnostic : les élèves, de la maternelle à l'université, développent un stress contre-productif face à la note inscrite en rouge en haut de leur copie. Ces notes « sont vécues

comme un couperet destiné à sélectionner », assure André Antibi, professeur à l'université Paul-Sabatier de Toulouse, à l'origine du mouvement.

Soutenu notamment par les trois fédérations de parents d'élèves, FCPE, PEEP et UnAPEL, par le syndicat des enseignants (SE-UNSA), le SNE-SUP-FSU, principal syndicat d'enseignants du supérieur ou encore la Ligue de l'Enseignement, André Antibi a mis en évidence les dysfonctionnements du système de notation dans son ouvrage *La constante macabre*, publié en 2003. Ce chercheur en sciences de l'éducation stigmatise le réflexe des enseignants qui no-

tent les élèves en respectant la « moyenne » — autant d'élèves au-dessus qu'en dessous de 10 — pour n'être pas taxés de laxisme et garantir selon eux la crédibilité de leur système d'évaluation.

Contrat de confiance

Artisan d'une méthode d'évaluation « simple à mettre en place et qui ne change ni l'enseignement du prof ni les programmes », André Antibi a tenté de convaincre du bien fondé d'un « contrat de confiance » entre l'élève et le système d'évaluation scolaire.

Ce « contrat de confiance » consiste à « annoncer le programme du contrôle aux

élèves ». Par exemple, détaille-t-il, « un prof de maths choisit sept ou huit exercices pertinents parmi ceux qui ont été faits en cours : si un élève est capable de refaire ces exercices, les objectifs du programme sont atteints ». Et rien n'empêche de proposer des exercices plus difficiles, mais en les excluant de la note finale. Pour répondre à l'objection de laxisme qu'on pourrait lui opposer, le professeur a testé son « contrat de confiance » auprès d'étudiants en licence. « Sur 50 élèves, une dizaine n'ont pas eu la moyenne et les notes étaient étalées : ça signifie que ce n'est pas si facile de comprendre et de restituer », a-t-il insisté. ■